



Statut juridique et frais comptable

Par adrien84

Bonjour,

J'ai deux activités en micro (bnc et bic) et une EI (LMP). Aux impôts c'est ok mais pas pour l'urssaf. Donc j'ai un choix à faire et je préfère garder mon EI vu les avantages d'exonération de la plus value après 5 ans d'activité LMP.

Mon EI a un CA brute de 80 000e mais elle est en déficit vue l'investissement immobilier et les abattements.

Donc je n'ai semble-t-il pas d'autres choix que de clôturer mes établissements en micro dans un premier temps et de faire une adjonction à mon EI ensuite. Ces deux activités ont de très faibles charges et rapportent 8000e pour celle en BNC et à peine 4000e pour celle en BIC. Cette dernière va potentiellement se développer de plus en plus.

Pour le moment mon expert comptable m'a dit de faire ça. Cependant mes frais comptables augmentent considérablement 300HT et je ne suis pas assujéti à la tva.

Actuellement je suis à 1200HT pour mon EI LMP et rien pour mes micro bien évidemment.

Donc je cherche à réduire ces frais comptables qui me semblent pas du tout logique au vue du faible débit des deux autres activités qui vont être intégré dans l'EI.

Je ne vois pas d'autres solutions, j'espère que vous aurez d'autres axe stratégiques qui pourraient m'intéresser.

Merci d'avance!

Par Mathieu69005

Bonjour,

Je vous conseille de faire appel à un cabinet d'expertise comptable spécialisé qui pourra vous conseiller :
[url=https://www.mtlc-conseil.fr]https://www.mtlc-conseil.fr[url]

Par Compta

Bonjour,

Effectivement, je vous conseille vivement de faire appel à un expert-comptable pour ce genre de problématique.

Bien cordialement,

Par Franky02

Bonjour,

Ta réflexion est très cohérente. Intégrer tes micro-activités à l'EI semble pertinent pour optimiser la fiscalité à long terme, notamment pour l'exonération de plus-value. Concernant les frais comptables, n'as-tu pas envisagé des solutions plus légères, comme certains cabinets en ligne adaptés aux structures avec peu de mouvements, comme ceux qu'on peut trouver sur [url=https://softindep.fr/choisir-mon-statut/]softindep[url] ? Cela pourrait alléger la gestion tout en maintenant un suivi professionnel.